

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 09 avril 2019

Présents : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Pascal DEGUILHEM, Cécile CLERC, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Claude BERNADO, Daniel DES-MAISON, Marie-France REY, Jacques MAGNE

Observation : Monsieur DEGUILHEM est arrivé à 19h30

Absents excusés : Fanny DESMOULIN (a donné pouvoir à Jacques MAGNE)

La séance s'est ouverte à 19h10. Madame la Maire constate que le quorum est atteint. La maire nomme les deux secrétaires de séance : Madame Marie-France REY et Madame Sylvie DURU (adjoint administratif).

La Maire lit l'ordre du jour et met à disposition le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 06 février 2019.

Observation : En raison de l'envoi tardif du compte rendu, certains élus n'en ont pas pris connaissance et demandent qu'un temps de lecture leur soit accordé.

Le compte rendu est approuvé par **10 (dix) voix pour, 2 (deux) contre et 1 (une) abstention** (Monsieur DEGUILHEM n'était pas encore arrivé).

Vote des comptes administratifs 2018

Monsieur de Vencay, trésorier municipal, présente les comptes.

Ils s'établissent pour la **commune** :

Dépenses de fonctionnement : 394 211,18 €

Recettes de fonctionnement : 481 617,78 €

Soit un excédent d'exploitation de : 87 406,60 €

Dépenses d'investissement : 309 145,25

Recettes d'investissement : 181 203,61

Soit un déficit d'investissement de : 127 941,64 €

Après délibération et vérification, le Conseil Municipal **vote par 8 (huit) voix pour, 4 (quatre) contre et 1 (une) abstention**, le compte administratif de la commune.

Ils s'établissent pour **l'assainissement** :

Dépenses de fonctionnement : 15 917,26 €

Recettes de fonctionnement : 27 597,57 €

Soit un excédent d'exploitation de : 11 680,31 €

Dépenses d'investissement : 25 560,36

Recettes d'investissement : 18 982,81

Soit un déficit d'investissement de : 6 577,55 €

Après délibération et vérification, le Conseil Municipal **vote par 12 (douze) voix pour et 1 (une) abstention**, le compte administratif de la l'assainissement.

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne

Ils s'établissent pour le **multiple rural** :

Dépenses de fonctionnement : 9 220,84 €

Recettes de fonctionnement : 17 761,44 €

Soit un excédent d'exploitation de : 8 540,60 €

Dépenses d'investissement : 9 125,34 €

Recettes d'investissement : 10 831,07 €

Soit un excédent d'investissement : 1 705,73 €

Après délibération et vérification, le Conseil Municipal **vote par 12 (douze) voix pour et 1 (une) abstention**, le compte administratif du multiple rural.

Vote des comptes de gestion 2018

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2018 de la commune, de l'assainissement et du multiple rural, les comptes de gestion dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, **sont votés par 13 (treize) voix et 1 (une) abstention**.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

Les taux de référence fournis par les services fiscaux et ayant servi au calcul des taux d'imposition des taxes pour l'année 2019 :

	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	444 700	13,88	61 724
Taxe foncière (bâti)	228 400	18,02	51 970
Taxe foncière (non bâti)	23 000	59,08	13 588
Produit fiscal attendu			127 282

Sont **votés à l'unanimité**.

Vote des budgets 2019

Le budget de la **commune** s'équilibre

En fonctionnement à 428 539,25 € et en investissement à 181 844,69 €

Monsieur DEGUILHEM est surpris qu'un prêt soit prévu pour financer le déficit et qu'aucune somme n'alimente les lignes des dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur de Vencay expose qu'il a fallu réduire au maximum les dépenses et que pour équilibrer le budget de l'investissement, il n'y avait pas vraiment d'autres solutions.

Monsieur GUTKOWSKI rappelle à Madame la Maire que la commission des finances lui avait demandée de participer à l'élaboration du budget mais qu'aucune réponse n'a été donnée à cette requête. Il déplore qu'aucune opération concernant l'adressage, pourtant en cours depuis fin 2018, ne soit prévue en investissement au budget.

Madame la Maire explique que la situation de la commune est très difficile et que les investissements sur 2019 ont été réduits au maximum. Elle tient à prévoir uniquement des travaux qu'elle est certaine de pouvoir financer.

Monsieur PARISOT trouve incompréhensible que la commune préfère acheter un terrain et délaier la construction d'un city stade qui aurait profité aux enfants de la commune, aux enfants de l'école mais aussi aux adultes. Il rappelle que le projet était subventionné à près de 80%.

Madame la Maire répond que les délais de paiement des subventions sont longs et que la commune n'a pas les moyens de faire l'avance.

Le budget de la commune est **voté par 8 (huit) voix pour, 5 (cinq) contre et 1 (une) abstention**.

Le budget de **l'assainissement** s'équilibre

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne

En fonctionnement à 27 542,56 € et en investissement à 27 865,11 €

Le budget de l'assainissement est **voté par 13 (treize) voix pour et 1 (une) abstention.**

Le budget du multiple rural s'équilibre

En fonctionnement de 22 084,31 et en investissement à 24 151,05 €

Le budget du multiple rural est **voté par 13 (treize) voix pour et 1 (une) abstention.**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, de la commune

Avec un excédent d'exploitation de 87 406,60 € - Affectation au compte 1068 de la totalité de l'excédent

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, de l'assainissement

Avec un excédent d'exploitation de 11 680,31 € - Affectation en réserve au compte 1068 de 6 577,55 € et report en exploitation (R002) de 5 102,76 €.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, du multiple rural

Le résultat d'exploitation de 8 540,60 € est reporté en totalité au compte (R002).

Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne

La Caisse d'Épargne propose de renouveler la ligne de trésorerie pour 25 000,00 € au lieu de 30 000,00 €, pour une durée de 12 mois au taux fixe de 1,29 % avec une commission d'engagement de 100 €. Il faudra que la collectivité effectue un remboursement de 5 000 € avant le 10/05/2019 sur l'ancienne ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal **vote par 10 (dix) voix pour et 4 (quatre) abstentions**, le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Proposition du SATESE pour la réalisation du RPQS assainissement pour 2017 et 2018

Le SATESE propose de rédiger le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS) pour les exercices 2017 et 2018 et de le saisir sur la base de données de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Le coût de cette mission s'élève à 480 € TTC.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** pour cette mission d'assistance à Maître d'ouvrage.

Situation de l'agent en mission temporaire

Un agent titulaire est en congé longue maladie depuis le 17 mars 2018. Son remplaçant est un agent en mission temporaire depuis le 07 mai 2018 qui apporte entière satisfaction. Madame le Maire souhaite pour réduire les coûts lui proposer un contrat à durée déterminée, à partir du 1^{er} mai 2019 pour une durée de 4 mois.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** cette proposition.

Questions diverses

Madame CLERC soulève le problème récurrent du maintien du service minimum lors des grèves et informe que les parents sont très embarrassés lorsque la situation se présente. Elle souhaite que la commune revoit sa position pour que les enfants puissent être accueillis ces jours-là.

Lors de la réunion du 06 février, il avait été décidé d'émettre un titre de perception de 1€ pour normaliser la situation de l'agent en arrêt maladie. Depuis, l'agent a été placé en congé longue maladie pour une période de 15 mois à compter du 17/03/2018. La collectivité a donc été amenée à régulariser le salaire et a procédé à la régularisation qui était en attente.

La séance est levée à 21h35